

# abolitionniste

PAR TUGDUAL DE LANGLAIS

l'expérience de la vie coloniale et la maîtrise des événements, propose, le 6 mars 1798, à la municipalité de Nantes un mémoire pour le ministère des Relations extérieures du Directoire dont voici la lettre d'accompagnement :



L'agent Baco dont la tentative d'abolir l'esclavage à l'île de France se révéla un échec

"Le Citoyen Peltier Dudoyer qui a passé de longues années à l'Isle de France, qui en arrive et qui connaît parfaitement l'esprit et les dispositions des habitants, communie dans cette lettre

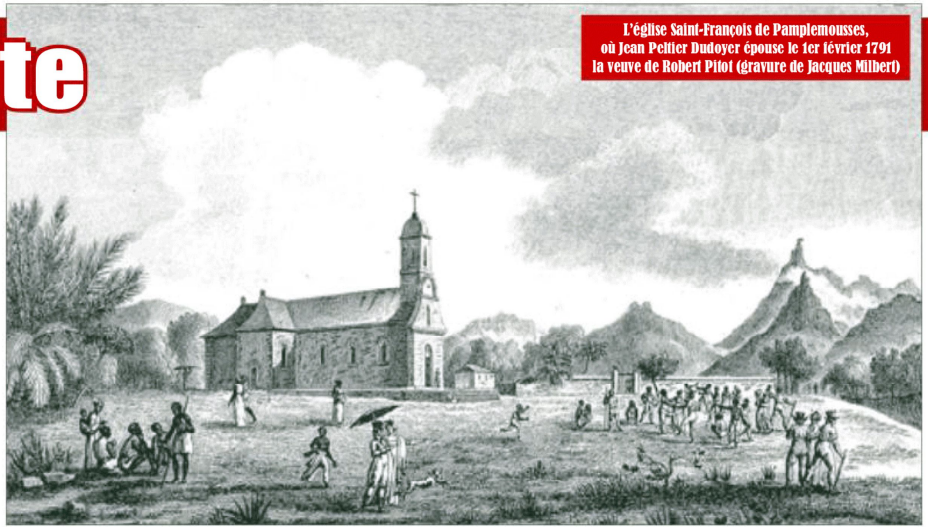
ses observations sur le plan à adopter relativement à cette Colonie, sur le caractère que doit avoir le Commissaire qui sera envoyé, sur les instructions dont il doit être porteur.

"Il a eu connaissance de celles données au Citoyen Monneron. Il y a trouvé deux paragraphes qu'il lui paraît nécessaire de supprimer.

"Le 1<sup>er</sup> concerne l'exécution du Décret relatif à la Liberté des Noirs. Les instructions disent bien que le Commissaire y pourra faire les modifications qu'il croira convenables, mais

ce n'est pas assez en ne parlant point du Décret : on obtiendra tout des habitants, dans le cas contraire ils refuseront tout, du moins si on parle de ce Décret, il vaudrait mieux dire : Nous laissons son exécution à la sagesse et à la prudence du Commissaire. Ces expressions seraient plustranquillissantes. Ce n'est pas seulement une petite portion des habitants que l'on aura à persuader. La classe inférieure, celle des artisans, en tous genres, est intéressée à ce que la Liberté des Noirs ne soit pas établie brusquement parce qu'elle en possède, parce qu'elle vit de leurs travaux. C'est cette classe qui sera la plus difficile à ramener.

"Le second paragraphe est celui où il est dit d'annuler toutes les corporations. Cet article ferait tout échouer et il est inutile puisque la Constitution doit être présentée à leur acceptation, s'ils la recevaient, toutes les Corporations tombent d'elles-mêmes. Ce qui déterminera surtout les renvois de



L'église Saint-François de Pampléousses, où Jean Peltier Dudoyer épouse le 1er février 1791 la veuve de Robert Pifot (gravure de Jacques Milbert)

Agents Baco et Burnel, ce fut l'indiscrétion de ce dernier qui déclara à l'Assemblée qu'elle était dissoute. L'amour-propre d'hommes accoutumés à régner en fut blessé, il n'en fallut pas davantage pour leur faire adopter le parti qu'ils prirent. Pareille chose arrivera si l'on commet une pareille indiscrétion.

"Voici ce qui sera observé à l'Arrivée du Commissaire : Le Pilote ira à bord de la frégate demander au Capitaine s'il vient de France et s'il a à bord des Agents, un signal fera connaître à terre sa réponse. La frégate sera mouillée sous les forts.

"Un membre du Comité, un Municipal et un chirurgien vont demander à l'Agent ce qu'il vient faire et de leur communiquer sans changements, personne n'ira à terre, et l'on signifiera au Capitaine de partir sans quoi ils feront feu dessus et où cette frégate ira-t-elle pour se rafraîchir et reprendre le Mer.

"On ne peut se promettre de réussir que par la douceur et la persuasion et nullement par la force. Il faut pour cette mission un homme juste, honnête, qui ait des propriétés dans l'Isle, qu'il y soit aimé, qui puisse inspirer de la confiance.

"Il est essentiel qu'il connaisse bien l'administration du Port pour mettre ordre aux abus très anciens et très multipliés qui règnent dans cette partie.

"L'Intendant a aliéné beaucoup de biens appartenant à la République.

"Il faut que le Commissaire soit autorisé à valider ou annuler ces ventes et à faire rendre compte à l'Intendant.

"Beaucoup de Particuliers doivent à la République pour avances de fonds anciennement faites.

"Le Commissaire doit être chargé de faire rentrer ces Créances ou de transiger.

"Le Citoyen Peltier Dudoyer croit que chargé d'une telle mission, il la remplirait avec succès. Il offre ses services".

## Suggestion non retenue

Vu l'instabilité politique du moment — on est à la fin du Directoire — sa suggestion n'est pas retenue. La réponse est introuvable.

De toute façon, la violence n'ayant pas régné pendant la Révolution à l'Isle de France, le Directoire choisit d'attendre. Pour maintenir le calme l'Assemblée locale extrade les perturbateurs vers la France ou vers d'autres colonies : les Seychelles, les Comores, Madagascar et même l'Inde. C'est ainsi qu'une liste de 57 citoyens, considérés comme "dangereux à la sûreté et à la tranquillité publique" par la municipalité du port du Nord-Ouest, est établie. Seuls quelques-uns méritaient d'être expulsés. Ils sont embarqués le 1<sup>er</sup> octobre 1799 sur le *Brûle-Gueule* pour Brest. Ils approchaient du but quand la frégate fait naufrage le 7 janvier 1800 sur l'île de Sein, laissant 38 survivants sur les 206 personnes qui étaient à bord. Ainsi périssent le fils du tailleur Pelletier, le notaire Kerivel et beaucoup d'autres.

Jean Peltier Dudoyer cédera le 25 février 1803, à La Petite Hollande, lors d'un séjour à Nantes. On est sous le Consulat, la France est à la veille d'abandonner Saint-Domingue, où l'esclavage va disparaître définitivement avec la création de l'état d'Haïti.

À l'Isle de France, devenue l'île Maurice après l'occupation de l'île par les Anglais en 1810, l'esclavage sera aboli le 1<sup>er</sup> février 1835.

## SOURCES

■ *Le trafic négrier*, P. Dieudonné Rinchon, Capucin, Éditions Atlas, Bruxelles, 1938, p. 272, 274, 277, 284, 287, 288

■ *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Jean Mettas. Tome I édité par Serge Daget, en 1964 et Tome II édité par Serge et Michèle Daget, en 1984. Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer

■ *Nomenclature des navires français de 1774 à 1792*, Cdt Alain Demerliac, Éditions Oméga, Nice, 1996

■ *Jean Peltier Dudoyer, l'armateur préféré de Beaumarchais*, Tugdual de Langlais, Coiffard éditeur, Nantes, 2015

■ *Histoire politique de l'Isle de France (1795-1803)*, Raymond d'Unienville, publié par les Archives de Maurice, Port-Louis, 1989

■ DBM, N° 36, 1977, R. d'Unienville, p. 1073-1075. Monneron, Pierre Antoine (1747-1797) : Négociant et politicien. Premier suppléant à l'Assemblée nationale. Prônait l'émancipation politique des Noirs libres. Mort en juillet 1797 sur l'île de Majura, côte d'Arabie

■ Archives Nationales Françaises, le Directoire, Relations extérieures, réf: 76. AF III 209. Et Archives départementales de Loire-Atlantique, Nantes.



La Petite Hollande, Ile Feydeau - Nantes

